

148 – AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

L'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales stipule que :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

(...) Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Les crédits ouverts en 2018 étaient les suivants :

➤ *Budget principal*

Chapitre	Libellé	BP + DM 2018	RAR 2017	Crédits ouverts en 2018	25 %
20	Immobilisations incorporelles	150 989,20	68 989,20	82 000,00	20 500,00
204	Subventions d'équipements versées	227 500,00	0,00	227 500,00	56 875,00
21	Immobilisations corporelles	867 416,88	53 077,21	814 339,67	203 584,92
23	Immobilisations en cours	6 562 690,83	3 418 618,59	3 144 072,24	786 018,06

➤ *Budget annexe du service de l'assainissement*

Chapitre	Libellé	BP + DM 2018	RAR 2017	Crédits ouverts en 2018	25 %
20	Immobilisations incorporelles	40 000,00	0,00	40 000,00	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	160 000,00	0,00	160 000,00	40 000,00
23	Immobilisations en cours	1 457 015,64	240 374,04	1 216 641,60	304 160,40

➤ *Budget annexe du service de l'eau*

Chapitre	Libellé	BP + DM 2018	RAR 2017	Crédits ouverts en 2018	25 %
20	Immobilisations incorporelles	30 575,00	575,00	30 000,00	7 500,00
21	Immobilisations corporelles	74 149,00	649,00	73 500,00	18 375,00
23	Immobilisations en cours	1 146 714,40	140 287,41	1 006 426,99	251 606,75

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, avant le vote des budgets primitifs, pour le budget principal et les budgets annexes des service de l'assainissement et de l'eau, dans la limite des sommes suivantes :

➤ *Budget principal*

Chapitre	Libellé	Autorisation de dépense avant le vote du BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	20 500,00
204	Subventions d'équipements versées	56 875,00
21	Immobilisations corporelles	203 584,92
23	Immobilisations en cours	786 018,06

➤ *Budget annexe du service de l'assainissement*

Chapitre	Libellé	Autorisation de dépense avant le vote du BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00
23	Immobilisations en cours	304 160,40

➤ *Budget annexe du service de l'eau*

Chapitre	Libellé	Autorisation de dépense avant le vote du BP 2019
20	Immobilisations incorporelles	7 500,00
21	Immobilisations corporelles	18 375,00
23	Immobilisations en cours	251 606,75